



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
7 décembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication
Trente-huitième session
Genève, 9-12 novembre 2021

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication
sur sa trente-huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 9 au 12 novembre 2021



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Conclusions concertées	3
A. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable	3
B. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés	4
C. Questions diverses	5
D. Autres mesures prises par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.....	5
II. Résumé du Président	6
A. Séance plénière d'ouverture.....	6
B. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable	9
C. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés	14
D. Questions diverses	15
III. Questions d'organisation.....	16
A. Élection du Bureau	16
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	16
C. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session.....	16
D. Adoption du rapport.....	17
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	18
II. Participation	19

Introduction

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa trente-huitième session au Palais des Nations, à Genève, du 9 au 12 novembre 2021, selon des modalités hybrides.

I. Conclusions concertées

A. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (Point 3 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Soulignant le rôle positif que jouent les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable,

Sachant que la fiabilité de la comptabilité, de l'information financière et des informations sur la durabilité publiées par les entreprises peut faciliter l'orientation de l'investissement vers des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable,

Constatant avec préoccupation les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur les progrès accomplis vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Se félicitant de la création du Conseil international des normes de durabilité sous l'égide de la Fondation des normes internationales d'information financière,

Prenant note des décisions qu'un certain nombre de pays ont récemment prises d'élaborer et de promouvoir des cadres réglementaires et des normes plus cohérents afin d'appuyer la publication par les entreprises d'informations fiables et comparables sur la durabilité, à l'appui notamment de leur politique de développement durable,

Soulignant la nécessité que des mesures supplémentaires soient prises au niveau national, en particulier dans les pays en développement, pour renforcer les cadres réglementaires et les capacités institutionnelles et humaines afin d'appuyer l'application des normes d'information sur la durabilité élaborées au niveau mondial,

Rappelant que la CNUCED a pour mandat, conformément au Pacte de Bridgetown, de poursuivre ses travaux sur les normes internationales de comptabilité et de publication,

1. *Se félicite* des travaux menés par le secrétariat de la CNUCED pendant la période intersessions sur la publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable, comme ceux dont il est question dans le document TD/B/C.II/ISAR/97, se félicite également de l'analyse des principales conclusions issues des études menées à ce jour sur les essais pilotes portant sur les orientations concernant les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et salue les améliorations que le groupe consultatif a proposé d'apporter à certains des indicateurs ;

2. *Prend acte* de ce que les orientations concernant les indicateurs de base contribuent à surmonter l'émiettement de l'information et à promouvoir l'harmonisation des cadres et des normes de publication d'informations sur les questions de durabilité conformément au Programme 2030 ;

3. *Prend note avec satisfaction* de l'organisation d'activités de renforcement des capacités visant à favoriser une utilisation plus large des orientations concernant les indicateurs de base, notamment par la mise en place d'un appui destiné à faciliter une sensibilisation, une diffusion et une application accrues des orientations, et prie le secrétariat

de la CNUCED, conformément au Pacte de Bridgetown, de continuer à recenser, à promouvoir et à appuyer les politiques nationales mises en œuvre à cet égard ;

4. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de suivre de près les travaux du Conseil international des normes de durabilité et de servir d'intermédiaire pour lui transmettre les vues et les positions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts sur les questions relatives à la publication d'informations sur la durabilité, et, à cet égard, invite le secrétariat de la CNUCED à créer un groupe consultatif pour appuyer ce processus ;

5. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre sa coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les principales institutions régionales et internationales, en vue de renforcer d'une façon générale les politiques de publication d'informations sur la durabilité, et en particulier de mesurer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable et de collecter des données actualisées et fiables à ce sujet ;

6. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer d'appuyer les efforts et les partenariats régionaux, en particulier entre pays en développement, visant à promouvoir une approche commune de la publication d'informations sur la durabilité et à traiter les aspects pratiques de mise en œuvre relatifs à l'élaboration des politiques, à la réglementation et au renforcement des capacités institutionnelles et humaines, en s'appuyant sur le guide pratique pour le développement de la comptabilité.

12 novembre 2021

B. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés

(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Rappelant que la CNUCED a pour mandat, conformément au Maafikiano de Nairobi, de favoriser l'application par les entreprises de pratiques exemplaires en matière de transparence et de comptabilité, en ce qui concerne aussi bien la performance financière que non financière,

Conscient de la nécessité d'une action mondiale concertée, y compris de la part des entités du secteur privé, pour limiter les répercussions néfastes que les changements climatiques risquent d'avoir sur la réalisation des objectifs de développement durable,

Prenant note des tendances récentes des pratiques des entreprises dans le domaine de l'information financière ayant trait au climat, et de la nécessité d'actions supplémentaires pour surmonter les difficultés à cet égard et parvenir à ce que les entreprises publient des informations fiables et cohérentes dans ce domaine,

Réaffirmant l'importance des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, établie par le Conseil de stabilité financière,

1. *Exprime sa satisfaction* quant à la qualité du document de travail établi pour la session (TD/B/C.II/ISAR/98), salue les idées intéressantes formulées par les participants à la réunion-débat organisée au titre de ce point de l'ordre du jour, et remercie le secrétariat de la CNUCED pour sa précieuse contribution sur ce sujet ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à suivre les progrès accomplis dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat en vue de recenser les bonnes pratiques à cet égard pour examen ultérieur par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts, dans le but d'aider les pays en développement à appliquer les recommandations élaborées au niveau mondial.

12 novembre 2021

C. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Rappelant que la CNUCED a pour mandat de favoriser l'instauration de pratiques exemplaires dans les entreprises en matière de transparence et de comptabilité, notamment par l'utilisation du guide pratique pour le développement de la comptabilité,

Rappelant également la déclaration politique adoptée en 2019 au forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans laquelle les participants ont reconnu la nécessité de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable et entendu veiller à ce que les politiques et les actions mises en œuvre permettent d'aider les plus défavorisés, en visant l'inclusion financière et en améliorant la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, en particulier celles appartenant à des femmes ou à des jeunes,

Soulignant qu'il importe que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises présentent dans leurs états financiers des informations utiles pour faciliter leur accès au financement,

Prenant acte des efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED pendant la période intersessions pour poursuivre la diffusion du manuel de formation à la comptabilité, notamment la formation de formateurs, la traduction du manuel et des matériels de formation connexes de l'anglais vers les autres langues officielles de l'ONU et la création d'un outil en ligne pour faciliter l'établissement d'états financiers par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises,

1. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses efforts de large diffusion du manuel de formation à la comptabilité et de ses outils connexes afin d'aider les États membres à faciliter l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au financement ;
2. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de recueillir les commentaires des États membres concernant l'utilité du manuel de formation à la comptabilité et de ses outils connexes aux fins de l'élaboration des politiques et de la réglementation, et attend avec intérêt de recevoir du secrétariat de nouvelles mises à jour et révisions au moment opportun, selon qu'il conviendra.

12 novembre 2021

D. Autres mesures prises par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés

(Point 4 de l'ordre du jour)

Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. À une séance plénière du 12 novembre 2021, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a examiné le projet de conclusions concertées concernant ces trois points de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans les documents officiels distribués avant la réunion. Le responsable par intérim du Service des entreprises à la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a indiqué que pour ce qui était du point 4 de l'ordre du jour, il s'agissait principalement que le secrétariat

de la CNUCED continue de suivre les progrès de l'application des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat. Il a dit que le secrétariat poursuivrait cette tâche et qu'il rendrait compte de ses conclusions à la prochaine session du Groupe de travail. Concernant le point 5 de l'ordre du jour, l'accent a été mis dans le projet de conclusions concertées sur les demandes reçues tout au long de la trente-huitième session et à l'occasion des consultations informelles visant à ce que des efforts supplémentaires soient déployés pour diffuser le manuel de formation à la comptabilité et des outils s'y rapportant. Le responsable par intérim du Service des entreprises a déclaré que le secrétariat continuerait de recueillir les observations des États membres concernant les différents outils élaborés par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts et d'actualiser ces outils en fonction des besoins.

2. À sa séance plénière de clôture, le 12 novembre 2021, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté les conclusions concertées concernant ces trois points de l'ordre du jour.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

3. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale de la CNUCED a déclaré qu'une des missions centrales de la CNUCED était de contribuer à mobiliser la finance mondiale en faveur de l'investissement dans le développement durable. La croissance rapide des produits financiers axés sur le développement durable, dont il est fait mention dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2021 – Investir dans une reprise durable*, signifie qu'il est fondamental que les entreprises publient des informations fiables sur les effets de leurs activités sur le développement durable, pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées. La Secrétaire générale a présenté les deux principales questions qui devaient être traitées en priorité : le renforcement des capacités des pays en développement afin d'éviter le morcellement qui résulterait d'une application inégale des normes mondiales, ce à quoi le Groupe de travail intergouvernemental d'experts contribuait au moyen du guide pratique pour le développement de la comptabilité, et le renforcement des compétences comptables des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, qui constituait un élément clef des initiatives de relèvement post-COVID-19. Conformément au Pacte de Bridgetown, la CNUCED poursuivra ses travaux sur les normes internationales de comptabilité et de publication. Dans ses travaux en la matière, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts s'est principalement appuyé sur les orientations concernant les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, qui ont facilité à la fois l'assistance technique et la convergence des pratiques de publication d'informations sur la durabilité. Un objectif important de la trente-huitième session était de trouver de nouveaux moyens de diffuser les orientations afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités à publier des informations sur la durabilité.

4. Dans ses propos liminaires, le Directeur de la Division des investissements et des entreprises a indiqué que selon le *World Investment Report 2021*, le marché de la finance durable continuait de se développer. Selon les estimations de la CNUCED, les produits d'investissement axés sur le développement durable négociés sur les marchés mondiaux de capitaux avaient représenté 3 200 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation de plus de 80 % par rapport à 2019. Malgré cette croissance rapide, des progrès devaient encore être faits dans les trois domaines suivants : le poids de ces produits, le total des actifs des fonds durables ne représentant que 3 % de l'ensemble des fonds ; leur distribution, 95 % de ces produits étant domiciliés et investis dans les pays développés ; leur qualité, la plupart de ces fonds s'auto-labelisant comme durables, ce qui suscitait des inquiétudes quant à un « écoblanchiment » et à l'hétérogénéité des normes. En outre, l'une des principales conclusions du septième Forum mondial de l'investissement, qui s'est tenu en 2021, était que la publication d'informations sur la durabilité constituait le socle de l'investissement durable. La CNUCED avait lancé l'Observatoire mondial de la finance durable pour renforcer la crédibilité, la transparence et la cohérence du marché de l'investissement durable. Elle avait

pour objectif l'avènement d'un écosystème financier mondial dans lequel le développement durable serait intégré aux modèles d'activités et aux cultures d'investissement. Enfin, le Directeur a indiqué que compte tenu des progrès rapides réalisés dans le domaine des normes de durabilité, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts, qui concentrait son action sur l'élaboration d'indicateurs, devrait progressivement réorienter ses efforts vers la diffusion, en particulier pour aider les économies en développement et les pays ne disposant pas d'infrastructures solides de comptabilité et d'établissement de rapports à faire face aux évolutions mondiales.

Réunion-débat de haut niveau sur les développements récents liés à la convergence des cadres et normes d'information financière et d'établissement de rapports sur la durabilité

5. La réunion-débat de haut niveau a réuni des intervenants de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et de la Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse des États-Unis, ainsi que des experts des entités suivantes : la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation mondiale du commerce, le Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, l'Organisation des experts-comptables de l'Arabie saoudite, l'Endorsement Board, l'autorité des normes comptables du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public. L'un des experts participants était un ancien président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts.

6. Dans son intervention liminaire, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation internationale des commissions de valeurs a mis en avant l'appui apporté par son organisme au Conseil international des normes de durabilité nouvellement créé, et il a indiqué que le Conseil élaborait une base de référence mondiale de l'ensemble des normes d'établissement de rapports sur le climat par les entreprises, ce qui permettrait aux investisseurs d'aligner leur stratégie d'investissement sur les processus de transition vers la neutralité carbone et d'atténuer le risque d'écoblanchiment. En outre, il a déclaré que l'Organisation pourrait faciliter l'application des normes mondiales de publication d'informations sur la durabilité par les membres des organismes chargés de la réglementation selon deux axes, à savoir le contrôle de la qualité de la gouvernance et des processus par l'intermédiaire du conseil de surveillance, et des évaluations techniques détaillées des travaux du nouveau Conseil.

7. Dans son discours d'ouverture, le chef comptable par intérim de la Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse des États-Unis a présenté les trois principaux éléments qui conditionnent une information financière de haute qualité : des normes de comptabilité et d'établissement de rapports de haut niveau, un niveau élevé d'application des normes, et des procédures d'audit appropriées. Il a souligné que l'élaboration de normes de durabilité devait s'appuyer sur les mêmes principes que ceux qui régissent l'information financière de qualité et qu'il était essentiel d'établir des liens entre l'information financière et l'information relative à la durabilité.

8. En réponse à une question quant à la capacité des pays en développement à appliquer les normes qui seront publiées par le nouveau Conseil, l'orateur a déclaré que les économies émergentes et les pays en développement bénéficieraient du passage aux nouvelles normes, car une base de référence mondiale serait établie et il ne serait plus nécessaire d'élaborer des normes en partant de zéro. En outre, il serait possible de renforcer les capacités des économies émergentes afin de faciliter l'application cohérente des normes mondiales.

9. En réponse à une question sur la manière dont les pays pouvaient s'assurer que les mécanismes d'approbation garantissent une information financière de qualité, l'orateur a déclaré que l'application de normes comptables et d'établissement de rapports de qualité était un préalable indispensable qui nécessitait une gestion efficace, ainsi que de solides procédures d'assurance et d'audit.

10. La première intervenante a abordé trois grandes questions à prendre en compte lors de l'élaboration de normes internationales : l'inclusivité des approches, la mise en application et l'assistance technique. Elle a fait part de son expérience concernant l'exécution au Guatemala, par la CNUCED, d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement, dans le cadre duquel des études de cas sur l'application concrète des orientations concernant les

indicateurs de base avaient été menées et des entreprises de divers secteurs avaient présenté des rapports sur les indicateurs.

11. La deuxième intervenante a donné des indications concernant l'assistance technique fournie par la CNUCED en Afrique du Sud. Elle a indiqué que le guide pratique pour le développement de la comptabilité avait permis aux pouvoirs publics de s'intéresser aux activités des entreprises et d'évaluer leur impact sur les questions économiques, sociales et environnementales, d'évaluer la situation des cadres juridiques et réglementaires, et de recenser les domaines dans lesquels il fallait renforcer les capacités. En outre, l'intervenante a souligné l'utilité de l'initiative sur les distinctions honorifiques que le Groupe de travail a lancée pour faire progresser les pratiques de publication d'informations sur la durabilité par les entreprises.

12. Le troisième intervenant a présenté une étude menée en Arabie saoudite en 2018 sur l'élaboration de normes nationales de publication d'informations sur la durabilité ; il a fait part des difficultés rencontrées en ce qui concerne la promotion des objectifs de développement durable au niveau infranational, notamment la coordination des différentes parties prenantes, l'utilisation des cadres institutionnels existants, la disponibilité des données et les capacités statistiques.

13. La quatrième intervenante a présenté le document directif intitulé *Greening Finance : A Road Map to Sustainable Investing* (Verdir la finance : une feuille de route pour l'investissement durable), publié en 2018 par l'Endorsement Board du Royaume-Uni et dans lequel le Gouvernement a détaillé son ambition à long terme de « verdir » le système financier et de l'aligner sur l'engagement de neutralité carbone en suivant trois grandes étapes : veiller à ce que les décideurs des marchés financiers disposent d'informations sur la durabilité ; tenir compte de ces informations dans les décisions commerciales et financières ; et réorienter les flux financiers dans l'ensemble des secteurs pour parvenir à une économie neutre en carbone et respectueuse de la nature. Le Gouvernement entendait imposer à toutes les entreprises une obligation d'information conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et établir un mécanisme permettant d'adopter et d'approuver les normes publiées par le nouveau Conseil international des normes de durabilité en vue de leur application dans le Royaume-Uni.

14. Le cinquième intervenant a présenté les activités menées par le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public dans le domaine de l'information sur la durabilité, notamment les directives publiées sur ce sujet. Un projet sur les ressources naturelles, qui portait notamment sur l'information financière et non financière, devait être mené d'ici à mars 2022. L'Endorsement Board collaborera étroitement avec le nouveau Conseil international des normes de durabilité pour évaluer l'applicabilité au secteur public des normes édictées par le Conseil.

15. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à une question sur le rôle que la CNUCED pourrait jouer pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de comptabilité et de publication d'informations sur la durabilité, une intervenante a précisé que la CNUCED avait apporté un appui au Guatemala dans deux principaux domaines, à savoir l'assistance technique au niveau national, et l'élaboration de manuels sur l'application des orientations concernant les indicateurs de base et sur la comptabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

16. En réponse à une question sur le processus de coordination entre les secteurs public et privé pour garantir la bonne application des normes qui seront définies par le Conseil international des normes de durabilité, une autre intervenante a signalé que le Royaume-Uni avait intégré les objectifs de développement durable dans ses plans et en tenait compte dans l'élaboration de toute nouvelle politique ; le cadre applicable au secteur privé était en cours d'élaboration et des consultations à ce sujet devaient se tenir au début de 2022 sous l'égide du Gouvernement.

17. En réponse à une question sur les conséquences que l'évolution récente des normes d'information financière pourrait avoir sur les entités du secteur public, un intervenant a déclaré que les gouvernements devaient évaluer les programmes à mettre en œuvre à l'aune des conclusions de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que les exigences

relatives aux objectifs liés au climat. Il a souligné que les normes définies par le Conseil international des normes de durabilité devraient être largement appliquées non seulement par les sociétés cotées en bourse, mais également par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, les entités publiques et les organismes à but non lucratif. À cet égard, le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public examinera les travaux du Conseil international des normes de durabilité avant de tirer des conclusions concernant leur applicabilité au secteur public.

18. En réponse à une question sur le rôle futur des orientations concernant les indicateurs de base au vu de l'évolution actuelle vers des normes internationales de durabilité, un intervenant a signalé que le rôle pionnier de la CNUCED dans l'harmonisation des cadres et des normes d'informations sur la durabilité avait été reconnu. Les orientations concernant les indicateurs de base avaient été mises en œuvre au niveau mondial et la CNUCED avait agi en faveur des pays en développement ; les orientations fournies par la CNUCED devaient être considérées comme des pratiques exemplaires en matière de publication d'informations sur la durabilité.

19. Un représentant a souligné qu'il importait d'harmoniser au niveau mondial les normes d'information afin de faciliter les flux d'investissements internationaux et a suggéré de rendre obligatoire pour les organisations internationales, comme c'était le cas pour les normes d'information financière, l'application des normes de publication d'informations sur la durabilité. À cet égard, un intervenant a souligné que le système des Nations Unies était un utilisateur de premier plan du cadre du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public, que les normes en vigueur, largement fondées sur les normes internationales d'information financière, avaient été adaptées aux besoins du secteur public, et que l'Endorsement Board travaillerait en étroite collaboration avec le Conseil international des normes de durabilité afin de répondre aux besoins du secteur public et des organisations internationales et d'élaborer au besoin des orientations supplémentaires.

B. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (Point 3 de l'ordre du jour)

20. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication s'est penché sur l'examen de l'application pratique, y compris l'évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (document portant la cote TD/B/C.II/ISAR/97).

21. En présentant ce point de l'ordre du jour, le responsable par intérim du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises a déclaré que les travaux sur les indicateurs clefs relatifs aux objectifs de développement durable avaient débuté sur la base des conclusions de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Maafikiano de Nairobi) et qu'ils s'appuyaient également sur d'autres éléments tels que les précédentes sessions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts et des activités intersessions, les réunions en cours du groupe consultatif et le fait que la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement étaient conjointement responsables de l'indicateur 12.6.1. À sa dernière réunion, en mars 2021, le groupe consultatif avait proposé que des modifications soient apportées aux orientations concernant les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce qui était des outils de renforcement des capacités, il a mis l'accent sur la plateforme d'apprentissage en ligne sur les indicateurs de base mondiaux, lancée à la trente-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts et qui avait été élaborée en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et qui contribuera à la diffusion des orientations concernant les indicateurs de base. Le responsable par intérim du Service des entreprises a détaillé des difficultés recensées dans les études de cas et indiqué que ces dernières avaient montré que tous les indicateurs pouvaient être alimentés, et que le manuel de formation de la CNUCED avait été d'une aide précieuse aux entreprises qui

communiquaient des informations pour la première fois et qu'il avait contribué à renforcer leurs capacités. Les évolutions qui avaient eu lieu au niveau international rendaient nécessaire un renforcement des capacités et des écosystèmes nationaux d'établissement de rapports, besoins auxquels le guide pratique pour le développement de la comptabilité pouvait répondre. Il fallait encourager la collaboration entre les secteurs public et privé et la société civile, ainsi qu'au niveau international. Dans ce contexte, le responsable par intérim du Service des entreprises a estimé que le nouveau partenariat régional pour la promotion de la durabilité et de la publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable en Amérique latine permettrait de partager des pratiques exemplaires et des enseignements tirés de l'expérience.

Réunions-débats

22. Deux réunions-débats ont été organisées au titre de ce point de l'ordre du jour. La première a réuni un orateur principal de l'Autorité française des normes comptables et des experts des entités suivantes : le Conseil mexicain des normes d'information financière, l'Université Bocconi (Italie), le Conseil technique colombien de la comptabilité publique et l'International Association for Accounting Education and Research.

23. Dans son discours, le Président de l'Autorité française des normes comptables a souligné l'émergence de la publication d'informations sur la durabilité en tant que composante à part entière des rapports d'entreprise et insisté sur le fait que la communication des entreprises était véritablement en train de changer. En avril 2021, l'Union européenne avait adopté une proposition de directive révisée sur la publication d'informations en matière de durabilité, qui faisait référence aux objectifs de développement durable. La directive rendrait les rapports obligatoires pour toutes les grandes entités, les petites et moyennes entreprises étant encouragées à produire des rapports sur une base volontaire selon un modèle simplifié, et elle porterait sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance, conformément aux normes élaborées par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe et adoptées par la Commission européenne ; toutes les informations seraient auditées et numérisées. Le Président de l'Autorité française des normes comptables a estimé qu'il était crucial de renforcer la coopération, car nombre de difficultés ne pouvaient être surmontées au niveau national. En conséquence, l'Union européenne avait conclu des accords de coopération et mené des discussions bilatérales avec des entités telles que la Global Reporting Initiative et la Fondation des normes internationales d'information financière. L'orateur a souligné le rôle positif joué par les orientations concernant les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, dont l'application avait ouvert la voie aux évolutions en cours au niveau mondial en matière de publication d'informations sur la durabilité, et il a encouragé tous les pays à s'y intéresser de près.

24. En réponse à une question d'un représentant sur le rôle de la Global Reporting Initiative vis-à-vis des normes de l'Union européenne, l'orateur a déclaré que l'Initiative participerait à leur élaboration et que l'Union européenne contribuerait à les améliorer. Un expert s'est félicité du fait que les normes de l'Union européenne seraient d'une portée plus large, mais néanmoins compatibles avec celles du nouveau Conseil international des normes de durabilité, et, à cet égard, l'orateur principal a souligné que le critère de compatibilité occupait une place essentielle dans l'élaboration des normes de l'Union européenne. En réponse à la question d'un expert qui souhaitait savoir si les législations internes devraient être modifiées pour adopter la directive de l'Union européenne, l'orateur principal a indiqué que la directive était une plateforme qui devait être intégrée dans la législation nationale.

25. La première intervenante a décrit en détail le comité national pour la durabilité créé au Mexique, qui évalue actuellement le cadre à utiliser pour la publication d'informations sur la durabilité, et, à cet égard, elle a souligné l'importance de l'impulsion donnée par le Gouvernement mexicain. Elle a présenté les résultats d'une étude de cas portant sur une petite entreprise privée qui a publié des informations sur 82 % des indicateurs et a indiqué que le manuel de formation sur les orientations concernant les indicateurs de base avait joué un rôle essentiel dans le renforcement des capacités. Elle a souligné les éléments clefs de l'élaboration de la stratégie nationale de publication d'informations sur la durabilité, à savoir la création d'un groupe de travail fonctionnant sur la base d'une approche inclusive,

multisectorielle, pluri-institutionnelle et multidisciplinaire, l'alignement sur les objectifs de développement durable et l'inclusion des petites et moyennes entreprises, et elle a recommandé l'utilisation du guide pratique pour le développement de la comptabilité. Il était nécessaire de renforcer les capacités et de sélectionner un cadre pour l'établissement de rapports sur la durabilité, et, à cet égard, les orientations concernant les indicateurs de base constituaient une boîte à outils des plus utiles. Enfin, l'intervenante a insisté sur le fait que le partenariat régional pour la promotion de la durabilité et de la publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable en Amérique latine offrait un espace de collaboration et de partage d'expériences en matière de publication d'informations sur la durabilité.

26. La deuxième intervenante a présenté en détail les conclusions d'études de cas sur l'application concrète des orientations concernant les indicateurs de base et a estimé que c'était dans le domaine de l'environnement qu'il était le plus difficile de collecter des informations, que les indicateurs économiques et sociaux pouvaient poser des problèmes de confidentialité et que l'absence de certaines activités liées aux indicateurs pouvait empêcher les petites et moyennes entreprises de communiquer des informations sur des indicateurs environnementaux et institutionnels. Elle a relevé que le manque de disponibilité des données était un problème commun à tous les domaines. Enfin, l'intervenante a déclaré que les études de cas avaient montré que les entreprises, y compris les petites et moyennes, souhaitaient améliorer leurs capacités de collecte de données, et elle a insisté sur la nécessité de combiner réglementation et renforcement des capacités.

27. Le troisième intervenant a estimé que le partenariat régional pour la promotion de la durabilité et de la publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable en Amérique latine favoriserait le développement des infrastructures et la mise en œuvre de politiques en faveur de la publication d'informations sur la durabilité. Il a souligné l'importance de l'assistance technique fournie dans le cadre du projet du Compte pour le développement sur les cadres directifs favorables à la publication par les entreprises d'informations sur la durabilité et les objectifs de développement durable. En Colombie, la CNUCED avait appuyé la réalisation d'un diagnostic, le recensement des lacunes et l'élaboration d'un plan d'action. L'intervenant a indiqué qu'il fallait veiller à ce que le processus soit inclusif. Il a fait part de certaines des principales difficultés à surmonter pour promouvoir la publication d'informations sur la durabilité, notamment les lacunes de l'infrastructure comptable, la nécessité de renforcer le cadre institutionnel et le manque de moyens humains, et il a indiqué que la Colombie ne disposait pas d'un cadre pour l'établissement de rapports sur la durabilité et d'un organisme chargé de la question. Enfin, il a fait observer que les orientations sur les indicateurs de base étaient un outil utile, car simple à comprendre, et que les indicateurs étaient complémentaires dans tous les domaines.

28. La quatrième intervenante a présenté une étude sur les effets de la pandémie sur la publication de l'information financière et d'informations sur la durabilité par les entreprises, dont les conclusions avaient été examinées à un atelier organisé par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec l'International Association for Accounting Education and Research. Cette étude avait montré que les organismes de réglementation adressaient des conseils de prudence aux préparateurs d'états financiers et aux auditeurs, et que les cabinets comptables et les organisations professionnelles de comptabilité leur apportaient également un appui.

29. Au cours de la discussion qui a suivi, un expert a déclaré qu'il avait été fait état de la pandémie dans les notes relatives aux états financiers principalement en tant qu'événement postérieur à la clôture. Cependant, la présentation de l'information avait été assez hétérogène : dans certains cas, les entreprises d'un même secteur avaient fait état de ces questions dans des notes différentes, sauf dans le secteur bancaire. Les principaux problèmes mentionnés dans les rapports d'audit concernaient la réévaluation, la dépréciation et la comptabilisation des produits.

30. La deuxième réunion-débat a réuni un orateur principal de la Fondation des normes internationales d'information financière et des experts des entités suivantes : l'Institut des experts-comptables du Kenya, l'Institut des experts-comptables de la Fédération de Russie, l'Ordre des experts-comptables de Côte d'Ivoire et l'Institut des experts-comptables de Singapour.

31. Dans ses propos liminaires, le Président des administrateurs de la Fondation des normes internationales d'information financière a souligné que la coopération entre la Fondation et la CNUCED dans le cadre des travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts avait grandement contribué à aider les pays en développement et les économies émergentes à améliorer leurs pratiques en matière de comptabilité et d'information financière. Il a détaillé les plans de la Fondation et a remercié la CNUCED pour ses efforts visant à favoriser la participation des pays émergents. Il a également appelé de ses vœux la poursuite de la coopération visant à atteindre l'objectif du Conseil international des normes de durabilité, à savoir de connaître l'empreinte mondiale dans l'ensemble des régions. Enfin, il a souligné la pertinence des orientations concernant les indicateurs de base dans un contexte de renforcement de l'harmonisation et de la normalisation de la publication d'informations par les entreprises, et prôné un approfondissement de la coopération entre le Conseil international des normes de durabilité et le Groupe de travail intergouvernemental d'experts aux fins de l'élaboration et de l'application de normes internationales de publication d'informations sur la durabilité.

32. En réponse à une question quant à savoir si les normes qui seront publiées par le Conseil international des normes de durabilité porteront sur la mesure ou la divulgation, l'orateur principal a précisé qu'elles concerneront principalement la divulgation. En réponse à une autre question quant à l'applicabilité des normes aux petites et moyennes entreprises, il a confirmé qu'elles s'adressaient aux entreprises de toutes tailles, et que les entreprises de tous les pays devraient publier des informations sur la durabilité, y compris celles des économies émergentes. En réponse à une nouvelle question sur les liens futurs entre les normes de durabilité publiées par le Sustainability Accounting Standards Board et celles du Conseil international des normes de durabilité, l'orateur principal a souligné que les deux entités s'étaient engagées à fusionner d'ici à la mi-2022, et que l'organisme qui en résulterait reprendrait les normes existantes. Enfin, en réponse à la question d'un expert qui souhaitait savoir si les normes publiées par le Conseil couvriraient également, outre les questions climatiques, les questions d'environnement, de société et de gouvernance, il a indiqué que la publication d'informations sur le climat n'était qu'un point de départ qui permettait d'aborder un large éventail d'autres domaines liés à la durabilité.

33. Le premier intervenant a présenté les conclusions d'études de cas sur l'application concrète des orientations concernant les indicateurs de base à une grande entreprise de télécommunications et à trois petites et moyennes entreprises du Kenya, ainsi que de l'évaluation nationale de l'infrastructure de publication à l'aide du guide pratique pour le développement de la comptabilité. Il en ressort que les orientations concernant les indicateurs de base peuvent être appliquées à des entreprises de tailles et de secteurs différents et qu'il existe des possibilités d'améliorer la publication d'informations par les entreprises au niveau national. Les études de cas ont été complétées par des activités de renforcement des capacités menées en juillet 2021. Le rapport d'évaluation nationale a fourni des informations sur les points forts et les faiblesses des cadres juridique, réglementaire et institutionnel, ainsi que sur le renforcement des capacités humaines.

34. La deuxième intervenante a présenté les résultats d'études de cas régionales portant sur l'application concrète des orientations concernant les indicateurs de base dans sept petites et moyennes entreprises du Bélarus, de la Fédération de Russie et du Kazakhstan. Elle en a conclu que toutes les petites et moyennes entreprises pouvaient communiquer des informations complètes sur les indicateurs économiques et sociaux, mais qu'il était plus difficile de fournir des informations sur les indicateurs environnementaux. Les auteurs des études de cas avaient proposé d'envisager l'élaboration d'orientations concernant les indicateurs de base adaptées aux petites et moyennes entreprises afin d'améliorer l'applicabilité des indicateurs à différents types d'entités.

35. Le troisième intervenant a présenté l'évaluation de l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité qui a été menée en Côte d'Ivoire. Il a souligné que les orientations concernant les indicateurs de base permettaient de mesurer les progrès accomplis par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable et insisté sur la nécessité d'élaborer des outils pour renforcer les capacités des 17 États signataires du Traité relatif à l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Traité OHADA) à s'assurer que les objectifs soient atteints d'ici à 2030. Il a estimé qu'il fallait faire

une analyse coûts-avantages de l'application de nouvelles pratiques d'établissement de rapports par les petites et moyennes entreprises et énuméré des mesures incitatives qui pourraient être prises par les pouvoirs publics, et il a également mentionné la difficulté de mettre en place des programmes d'établissement de rapports dans les pays où le secteur informel occupe une place importante.

36. Le quatrième intervenant a présenté un rapport sur l'état actuel des exigences des autorités singapouriennes en matière de publication d'informations sur la durabilité. En décembre 2020, 99,5 % des entreprises cotées avaient publié un rapport sur le développement durable. Les principales difficultés qui freinaient l'adoption de pratiques durables par les entreprises étaient liées au faible niveau de priorité accordée à la durabilité, à la méconnaissance des avantages offerts par les pratiques durables et à l'absence d'un cadre unique pour l'établissement de rapports sur la durabilité adopté au niveau mondial. L'intervenant a attiré l'attention sur une étude qui a montré la nécessité de poursuivre les initiatives de renforcement des capacités dans des domaines tels que les processus de durabilité, l'analyse des scénarios et la préparation, l'examen et l'assurance de la publication d'informations sur la durabilité. Le Gouvernement singapourien, pour qui la durabilité était une préoccupation importante, avait pris plusieurs mesures visant à améliorer la publication d'informations sur la durabilité, notamment en créant une taxe sur le carbone et en établissant un groupe de travail sur le secteur de la finance verte. Ces initiatives s'inscrivaient dans le cadre du Green Plan de Singapour, qui visait à inciter les entreprises locales à publier des informations sur la durabilité et à stimuler l'adoption de pratiques durables au niveau national.

37. Au cours de la discussion qui a suivi, en réponse à la question d'un représentant quant à la manière dont il serait possible d'inciter les gestionnaires et les entrepreneurs à adopter des pratiques de publication d'informations relatives aux objectifs de développement durable, un intervenant a estimé que les gouvernements et la société exerçaient une pression en ce sens et que les consommateurs commenceraient à exiger que tous les acteurs des chaînes d'approvisionnement adoptent des pratiques durables, et que les petites et moyennes entreprises seraient poussées à publier des informations sur la durabilité à mesure que l'importance de ces rapports serait mieux comprise. En réponse à la question d'un autre représentant qui souhaitait connaître l'état d'esprit des entreprises vis-à-vis des rapports sur la durabilité et savoir si elles étaient préparées à établir des rapports sur une base régulière et capables d'assumer les coûts afférents, un autre intervenant a déclaré que les informations requises étaient souvent déjà disponibles au sein des entreprises et pouvaient être communiquées sans coût supplémentaire, à condition que des orientations adaptées leur soient fournies. En réponse à la demande d'un représentant qui souhaitait savoir si la question des incitations au passage à l'économie formelle avait été abordée dans les études de cas, un autre intervenant a indiqué que les coûts et les contraintes liés à la publication d'informations sur la durabilité pouvaient constituer un obstacle à l'adoption de ces pratiques et que les mesures incitatives devraient être clairement communiquées à toutes les entreprises afin qu'un fardeau ne soit pas imposé au secteur privé. Un autre intervenant a souligné que les petites et moyennes entreprises devaient comprendre les avantages de la publication d'informations sur la durabilité, notamment la possibilité d'obtenir des financements à des conditions préférentielles. En réponse à la question d'un représentant qui souhaitait savoir si le cadre du Conseil international des normes de durabilité pouvait se substituer aux rapports sur le climat et si les rapports sur la durabilité donneraient lieu à des audits internes, un intervenant a indiqué que la Bourse de Singapour avait l'intention d'adopter le cadre du Conseil, puisqu'il était déjà fondé sur les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et que de nombreuses entreprises disposaient de services d'audit interne, même si le niveau d'assurance concernant les rapports sur la durabilité restait faible pour l'instant.

C. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés

(Point 4 de l'ordre du jour)

38. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a examiné le document intitulé « Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés » (TD/B/C.II/ISAR/98).

39. En présentant ce point de l'ordre du jour, le responsable par intérim du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises a souligné l'importance du sujet, dans le contexte de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et il a indiqué que des progrès étaient enregistrés dans le domaine de la communication d'informations financières relatives au climat.

40. Des experts des entités suivantes ont participé à une réunion-débat : l'Université de Groningen (Pays-Bas), le Brazilian Network for Integrated Reporting (Brésil), l'IESEG [Institut d'économie scientifique et de gestion] School of Management (France) et l'Autorité de réglementation du centre financier du Qatar. Deux des experts participants étaient des anciens présidents du Groupe de travail intergouvernemental d'experts.

41. La première intervenante a indiqué que des études avaient montré que si les entreprises faisaient état des risques financiers liés au climat, les informations fournies étaient souvent d'ordre général ou limitées aux activités opérationnelles et ne portaient pas sur des aspects stratégiques tels que les conséquences à long terme que les changements climatiques pourraient avoir sur les chaînes d'approvisionnement, et qu'il était urgent de renforcer les capacités à tous les niveaux pour promouvoir la publication d'informations financières de qualité ayant trait au climat. Elle a souligné qu'une bonne pratique en matière d'information financière liée au climat consisterait à décrire la transformation attendue du modèle d'entreprise, puis à en communiquer les incidences financières, et elle a ajouté qu'il fallait élaborer une chaîne d'approvisionnement complète en matière de publication d'informations par les entreprises qui associe les préparateurs, les organismes chargés de la réglementation et les auditeurs, et renforcer les capacités à chaque étape de ce processus. Elle a également souligné que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts œuvrait depuis longtemps dans le domaine de la publication d'informations sur la durabilité et qu'il sollicitait des experts du monde entier pour examiner des aspects techniques et des questions relatives à la mise en œuvre, et elle a encouragé la CNUCED à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Enfin, elle a déclaré que le guide pratique pour le développement de la comptabilité constituait un bon moyen d'améliorer les infrastructures nationales d'établissement de rapports et de promouvoir la publication d'informations financières de qualité ayant trait au climat.

42. La deuxième intervenante a déclaré que la publication d'informations de qualité sur la durabilité jouait un rôle important dans la prise de décisions et le suivi de leur application. Elle a indiqué que c'était le secteur privé qui était le mieux placé pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et pour rendre compte de sa contribution, et a ajouté que les questions climatiques constituaient une priorité. À cet égard, elle s'est félicitée de la création du Conseil international des normes de durabilité, car des normes mondiales faciliteraient la réalisation des objectifs.

43. Le troisième intervenant a estimé que les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat se distinguaient des autres contributions à la publication d'informations sur la durabilité, car elles émanaient de banques centrales, qui avaient pour préoccupations les risques systémiques et la protection des investisseurs. Il a souligné le besoin de cohérence entre les informations sur la durabilité et les états financiers et a déclaré que pour améliorer la qualité des informations ayant trait au climat, il était important, au-delà de l'aspect descriptif, de procéder à des mesures comptables. Toutefois, il était délicat de traduire les risques climatiques en mesures comptables, car il fallait se fonder sur des hypothèses de comportements futurs et donc établir des normes de mesure et renforcer les capacités des préparateurs. Enfin, il a insisté sur l'importance du rôle des organismes

chargés de la réglementation et de la normalisation, qui devaient aider les entreprises à établir des estimations comptables dans ce domaine.

44. Le quatrième intervenant a présenté plusieurs difficultés à surmonter en matière de publication d'informations financières ayant trait au climat. Le volume d'informations à publier pourrait être considéré comme trop important, et certaines entités pourraient en profiter pour dissimuler certaines informations dans des rapports excessivement longs, tandis que l'utilisation de la technologie pourrait permettre d'organiser la présentation de l'information. En outre, il existait une complémentarité entre l'information financière relative à la durabilité et au climat et des états financiers de haute qualité, et il était essentiel de fournir des orientations sur la manière d'évaluer ces informations. L'intervenant a déclaré que la publication d'informations était un moyen et non une fin en soi, et que les informations publiées devaient donc être liées à des objectifs. Pour sensibiliser l'ensemble des entreprises, le Conseil international des normes de durabilité devrait tenir compte des orientations sectorielles proposées par la Global Reporting Initiative. L'intervenant a souligné que les organismes chargés de la réglementation et de la normalisation fournissaient des orientations sur la façon de mesurer les informations liées au climat, et que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts jouait un rôle important dans le renforcement des capacités dans ce domaine.

45. Au cours de la discussion qui a suivi, un représentant a souligné que de nombreuses informations devaient déjà être fournies dans les états financiers et qu'il était difficile d'en ajouter, par exemple en ce qui concernait la durabilité et le climat, au risque de noyer le lecteur. À cet égard, un intervenant a déclaré qu'il fallait privilégier les informations clefs ; la nature des informations demandées conduirait inévitablement à un étoffement des rapports, mais l'utilisation de plateformes électroniques pouvait aider à surmonter cette difficulté. En outre, en ce qui concernait la publication par le secteur financier d'informations sur les risques environnementaux, il estimait que la croissance des obligations vertes favoriserait le développement de l'information dans ce domaine.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

46. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le responsable par intérim du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté le sujet à l'examen, à savoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Il a indiqué que la CNUCED avait concentré ses travaux sur deux axes : le renforcement des capacités de base en matière de comptabilité générale, et la publication d'informations sur la durabilité. La CNUCED avait élaboré à l'intention de ces entreprises un manuel de formation pour améliorer les connaissances financières et une plateforme de comptabilité en ligne. Ces outils avaient été diffusés dans le cadre d'activités de renforcement des capacités organisées dans 40 pays et la CNUCED, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, avait élaboré un cours d'apprentissage en ligne fondé sur le manuel de formation.

47. Un représentant a déclaré que le développement des capacités en matière de comptabilité et de publication d'informations dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dépendait des relations avec les pouvoirs publics et que la CNUCED pouvait contribuer à sensibiliser et à informer les décideurs pour faciliter la communication d'informations financières de qualité. À cet égard, le secrétariat de la CNUCED a souligné l'importance du guide pratique pour le développement de la comptabilité en tant que cadre permettant l'élaboration de rapports financiers et de rapports sur la durabilité de grande qualité.

48. Un autre représentant a estimé qu'il était essentiel que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises établissent des rapports, et il a demandé à la CNUCED de renforcer l'intégration de nouvelles exigences en matière de publication d'informations ayant trait à la durabilité et au climat dans les formations destinées à ces entreprises et dans les outils tels que le guide pratique pour le développement de la comptabilité.

49. Quelques représentants ont demandé à la CNUCED d'appuyer le développement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises de Côte d'Ivoire en matière de comptabilité et d'établissement de rapports, notamment en diffusant le manuel de formation et en menant une évaluation du cadre comptable national à l'aide du guide pratique pour le développement de la comptabilité, afin d'évaluer les progrès réalisés au cours de la dernière décennie.

50. Enfin, un expert a confirmé que les études de cas avaient montré que l'application des orientations concernant les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable avait été couronnée de succès et que les microentreprises et petites et moyennes entreprises pouvaient publier des rapports sur la base de ces orientations.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

51. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a décidé d'élire son bureau selon une procédure d'approbation tacite, conformément aux dispositions de la décision 74/544 de l'Assemblée générale du 27 mars 2020. N'ayant reçu aucune objection au 9 novembre 2021, il a élu Elsa Beatriz Bojorges (Mexique) Présidente et Ahmed bin Abdullah Al-Meghames (Arabie saoudite) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

52. À sa séance plénière d'ouverture, le 9 novembre 2021, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/96, qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : Bonnes pratiques et principales difficultés.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session.
7. Adoption du rapport.

C. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

53. À une séance plénière du 12 novembre 2021, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a examiné le projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session, tel qu'il figure dans le document officiel distribué avant la séance.

54. Le responsable par intérim du Service des entreprises à la Division de l'investissement et des entreprises a fait remarquer que les discussions tenues tout au long de la trente-huitième session avaient clairement fait ressortir la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des capacités dans les travaux futurs, ainsi que d'appuyer la promotion des partenariats tels

que le partenariat régional qui devait être lancé après la session, dans le but de faciliter le partage d'expériences et l'appui conjoint au renforcement des compétences et des capacités en matière de publication d'informations sur la durabilité. En outre, les participants ont exprimé un appui à l'établissement de liens forts avec le nouveau Conseil international des normes de durabilité afin de pouvoir transmettre les souhaits, les opinions et les positions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts quant à la publication d'informations sur la durabilité. Le responsable par intérim du Service des entreprises a souligné que les discussions tenues pendant la session, ainsi que les commentaires reçus des participants à la suite des séances plénières, avaient également mis en évidence un appui aux travaux sur le renforcement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, ainsi que sur la comptabilité dans le secteur public. En outre, les participants ont exprimé un soutien massif au traitement des thèmes de l'information financière et de la publication d'informations sur la durabilité, qui faisaient l'objet des points 3 et 4 du projet d'ordre du jour provisoire, le secteur public étant explicitement mentionné au point 4. Enfin, le responsable par intérim du Service des entreprises a indiqué que les travaux d'assistance technique aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises se poursuivraient, notamment en ce qui avait trait aux exigences applicables en matière de publication d'informations sur la durabilité, et qu'il serait rendu compte des progrès réalisés à la trente-neuvième session, au titre des questions diverses.

55. À sa séance plénière de clôture, le 12 novembre 2021, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session (voir annexe I).

D. Adoption du rapport (Point 7 de l'ordre du jour)

56. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport de session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Pratiques exemplaires et méthodes d'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité.
4. Examen de l'application concrète des normes internationales de comptabilité et d'information dans les secteurs privé et public.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la quarantième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Indonésie	Pérou
Albanie	Iran (République islamique d')	Philippines
Algérie		Qatar
Angola	Iraq	République démocratique du Congo
Arabie saoudite	Japon	République populaire démocratique de Corée
Autriche	Kenya	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bangladesh	Lesotho	
Bélarus	Lettonie	Sri Lanka
Brésil	Liban	Suède
Chine	Lituanie	Suisse
Colombie	Macédoine du Nord	Togo
Côte d'Ivoire	Madagascar	Ukraine
Égypte	Malte	Venezuela (République bolivarienne du)
Espagne	Maroc	Viet Nam
Fédération de Russie	Népal	Zambie
France	Nicaragua	Zimbabwe
Gambie	Nigéria	
Ghana	Panama	
Guatemala	Pays-Bas	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Fonds commun pour les produits de base

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Département des affaires économiques et sociales
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité
Bureau du coordinateur résident au Guatemala
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie spéciale

Comité pour la coopération internationale entre les associations cotonnières

Catégorie générale

Organisation internationale de normalisation
Village Suisse ONG

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/INF.14.